



Groupement Régional des Associations  
de Protection de l'Environnement  
Maison des Associations - 1018 Grand Parc - 14200 Hérouville St Clair  
02.31.94.03.00 - grape.normandie@gmail.com  
www.grape-normandie.fr

Membre de France Nature Environnement

## PROJETS DE CONSTRUCTION D'USINES DE MÉTHANISATION À BIÉVILLE-BEUVILLE ET À VENDEUVRE

Communiqué de presse du 15 avril 2020

*L'association GRAPE s'oppose aux projets de construction d'usines de méthanisation à Biéville-Beuville et à Vendeuve.*

*Deux recours ont été formés devant le Tribunal Administratif de Caen pour obtenir l'annulation des arrêtés préfectoraux autorisant ces projets.*

### **La méthanisation : de quoi parle-t-on ?**

La méthanisation est un procédé chimique de transformation de matières organiques appelées intrants. Cette transformation produit un gaz, mélange principalement composé de méthane et de gaz carbonique, et un déchet appelé « digestat », essentiellement liquide, riche en azote.

Ce procédé est présenté par ses défenseurs comme « écologique » car il permet la production d'une énergie renouvelable et la production d'engrais valorisé par épandage.

Le gouvernement a fixé à l'horizon 2028 l'objectif national de 6 à 8% de gaz renouvelable (biogaz) dans les consommations totales de gaz (*Projet révisé de Programmation pluriannuelle de l'énergie portant sur la période 2019-2028*). D'autres feuilles de route envisagent 100 % du gaz consommé en 2050 provenant de « biogaz » produit en France.

Pour ce faire, des projets de grandes envergures sont généreusement subventionnés et d'importantes usines de méthanisation voient le jour sur l'ensemble du territoire.

Si la création de petites unités à l'échelle locale dites de « méthanisation à la ferme » doit être encouragée, le GRAPE ne peut que s'opposer au développement déraisonné de la méthanisation industrielle.

**NORMANDIE**



Groupement Régional des Associations  
de Protection de l'Environnement  
Maison des Associations - 1018 Grand Parc - 14200 Hérouville St Clair  
02.31.94.03.00 - grape.normandie@gmail.com  
www.grape-normandie.fr

Membre de France Nature Environnement

## En quoi la méthanisation industrielle est un risque pour nos territoires ?

- La non-association du public aux projets

Dans les deux projets dont le GRAPE conteste la légalité, on constate un déficit notable d'information des élus et des résidents des communes impactées.

Les habitants, y compris les maires et conseillers municipaux ont découvert très tard l'existence même du projet, aucune procédure de concertation préalable avec les riverains n'a été mise en œuvre et les procédures de consultation des conseils municipaux n'ont pas été respectées.

L'opacité entourant la conception de projets soi-disant vertueux, prive les riverains de leurs droits à l'information et à la participation, alors même que ces droits encadrent l'action des pouvoirs publics en matière environnementale.

- Des risques sanitaires et environnementaux

Les installations de méthanisation créent dans leur enceinte une atmosphère dangereuse à risque d'explosion (zone ATEX).

Les signalements de pollution olfactive (H<sub>2</sub>S) aux alentours des unités en fonctionnement sont nombreux.

Les nappes phréatiques au droit de l'usine, servant de réservoirs ou d'alimentation en eau directement ou indirectement potable, risquent d'être polluées par des infiltrations de digestats liquides (à forte teneur en nitrate) dans les nappes.

Enfin, les émanations d'ammoniac (NH<sub>3</sub>) lors des épandages ne sont pas pris en compte dans le bilan environnemental. L'ammoniac contenu dans les digestats est pourtant un gaz promoteur de particules fines et de Gaz à Effet de Serre. L'épandage de digestats pourrait donc impacter un environnement agricole subissant déjà les effets des épandages « classiques » d'engrais azoté.

**NORMANDIE**



Groupement Régional des Associations  
de Protection de l'Environnement  
Maison des Associations - 1018 Grand Parc - 14200 Hérouville St Clair  
02.31.94.03.00 - grape.normandie@gmail.com  
www.grape-normandie.fr

Membre de France Nature Environnement

- Un processus accentuant le déséquilibre organique des sols

La méthanisation privera les sols des déchets organiques, actuellement utilisés comme fertilisants (fumiers, lisiers). En prélevant le carbone des sols et en le remplaçant par de l'ammoniac, elle accélérera leur appauvrissement alors que de nombreux facteurs y contribuent déjà largement : intensification de l'agriculture, retournement des prairies, surfertilisation azotée...

- Un fertilisant qui interroge

La qualité des digestats épandus est dépendante des matières organiques incorporées dans le méthaniseur.

L'innocuité des intrants et des digestats ne pourra pas être contrôlée suffisamment et avec une fréquence appropriée par des organismes indépendants (moins de personnels d'organismes de contrôle indépendant, plus de méthaniseurs).

Devant l'impossibilité progressive de ces capacités de contrôles, les risques sanitaires et environnementaux encourus sont importants à court, moyen et long terme (présence de métaux lourds, médicaments, produits toxiques...).

L'absence de recul suffisant sur le procédé est par ailleurs reconnue par les spécialistes comme l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS). Les vertus fertilisantes des digestats liquides sont aujourd'hui contestées. L'impact de la méthanisation sur la valeur agronomique et sanitaire des matières organiques entrantes, ainsi que l'impact des digestats sur les propriétés du sol sont mis en question sur le long terme.

- Des prévisions inquiétantes et une souveraineté alimentaire mise en danger

Dans les différents documents émanant du Ministère de la Transition écologique et solidaire, de l'ADEME ainsi que d'autres promoteurs de la méthanisation, les objectifs annoncés semblent déconnectés de toute réalité ; pour 10% de gaz consommé remplacé par du gaz de méthanisation, c'est la surface agricole équivalente à trois départements français qu'il faudrait mettre à contribution pour alimenter les méthaniseurs, 18 800 km<sup>2</sup> de surface cultivée seraient entièrement couverts de cultures destinées à la méthanisation.

**NORMANDIE**



Groupement Régional des Associations  
de Protection de l'Environnement  
Maison des Associations - 1018 Grand Parc - 14200 Hérouville St Clair  
02.31.94.03.00 - grape.normandie@gmail.com  
www.grape-normandie.fr

Membre de France Nature Environnement

Au regard de ces orientations, une compétition sévère pourrait s'installer entre agriculture énergétique et agriculture nourricière (humaine et animale), avec de lourdes menaces pour l'indépendance alimentaire de notre pays.

Alors que les terres agricoles sont consommées à un rythme effréné, il est inacceptable de voir des parcelles dédiées à la production alimentaire être détournées vers une production exclusivement énergétique. A l'heure où s'amorce la transformation de nos modes de production agricole, la fonction alimentaire des terres agricoles doit impérativement être préservée.

**L'association soutient le Collectif Scientifique National Méthanisation (CSNM) dans son action en faveur d'un développement contrôlé et raisonnable de la méthanisation.**

*Pour plus d'informations, voir [les fiches du CSNM](#).*

**NORMANDIE**